

à Rodez :
Carrefour de l'Agriculture
12026 Rodez Gales 9
Tel. 05 65 73 65 76
à Mende :
1 rue Notre-Dame
48000 Mende
Tel. 04 66 31 13 33
à Limoux :
68 rue de la mairie
11500 Limoux
Tel. 09 61 66 92 65

P.L.U.i

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
COMMUNE DE JOU-SOUS-MONJOU



ELABORATION

Avant le :
9 juillet 2019

Approuvé le :

Exécuté le :

VISA

Date :
10 juillet 2019

Le Président,
Monsieur ALBERTSON

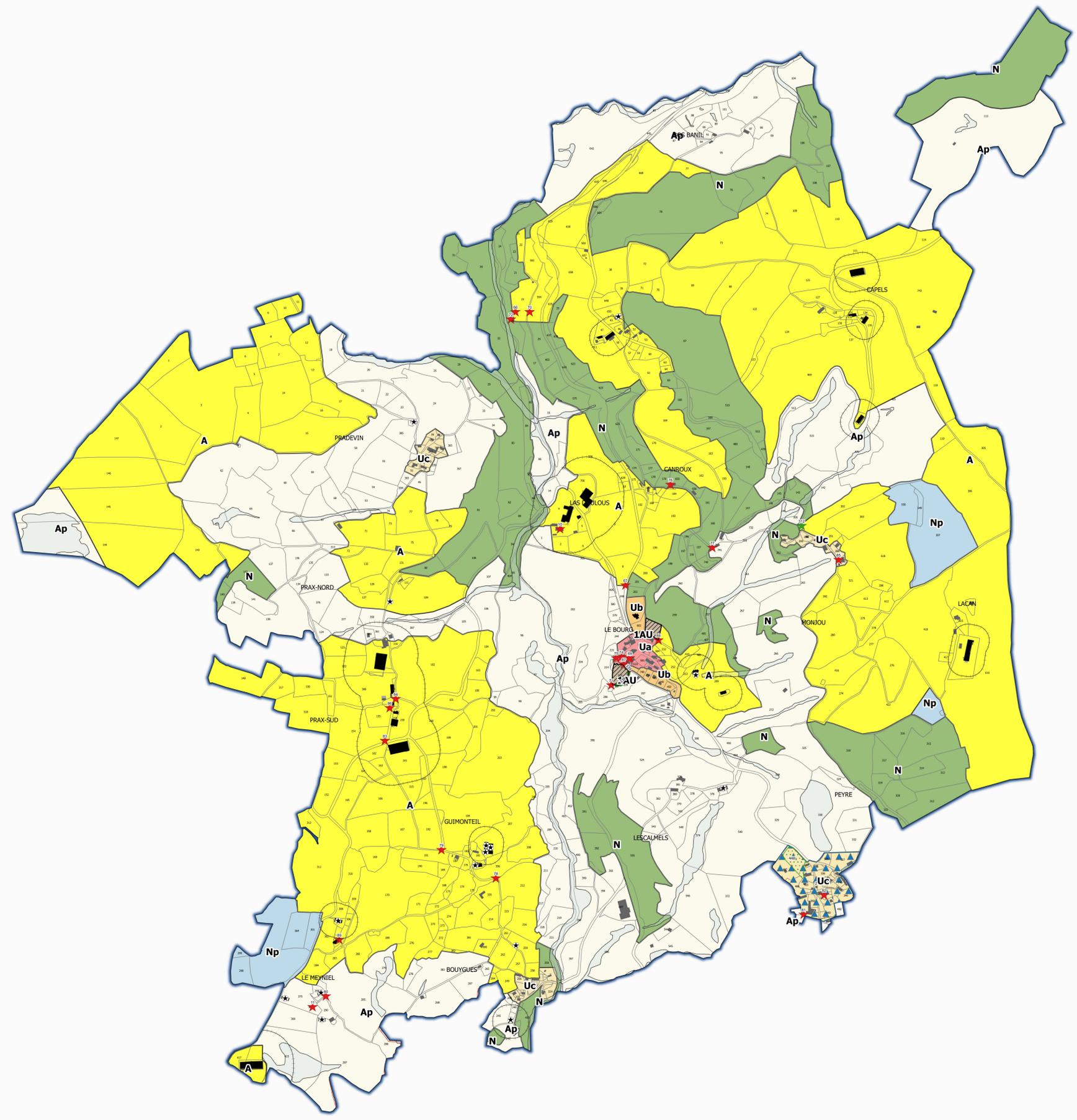
Modifications - Révisions - Mises à jour

Zonage
1:5000

4.3

Légende

- Limite de zone
- Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs à protéger au titre de l'article L.151-19 du CU
- Éléments de patrimoine à protéger au titre de l'article L.151-19 du CU
- Éléments de paysage à protéger au titre de l'article L.151-19 du CU
- Arbres remarquables
- Alignements d'arbres à protéger
- Haie à protéger
- Haie et muret à protéger
- Muret à protéger
- Alignements d'arbres et parcs à protéger
- Ruisseau à protéger au titre de l'article L.151-23 du CU
- Zone humide à protéger au titre de l'article L.151-23 du CU
- Burons
- Bâti pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Risque mouvement de terrain (aléa fort - Source PPRN)
- Aléa inondation
- Espace Boisé Classé
- Emplacement réservé
- Périmètre de salubrité des bâtiments agricoles
- Bâtiment agricole
- Bâti non cadastré



octeha
TERRITORIALES - HABITAT - AMÉNAGEMENT

PREFECTURE DU CANTAL
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CERE ET GOUL EN CARLADES

à Rodez :
Carrefour de l'Agriculture
12026 Rodez Cedex 9
Tél. 05 65 73 65 76
à Mende :
1 rue Notre-Dame
46000 Mende
Tél. 04 66 31 13 33
à Limoux :
68 rue de la mairie
11300 Limoux
Tél. 09 61 66 92 65

P.L.U.i

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
COMMUNE DE JOU-SOUS-MONJOU

ELABORATION

Arrêté le :
9 juillet 2019

Approuvé le :

Exécuté le :

VISA

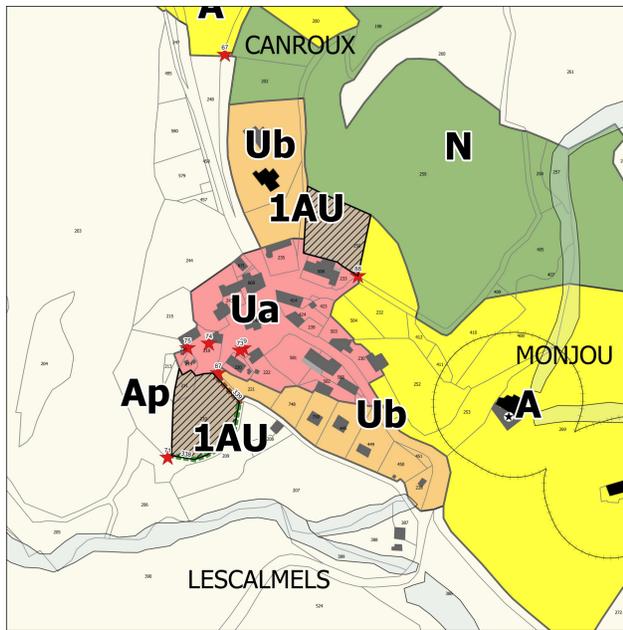
Date :
10 juillet 2019

Le Président,
Michel ALBESON

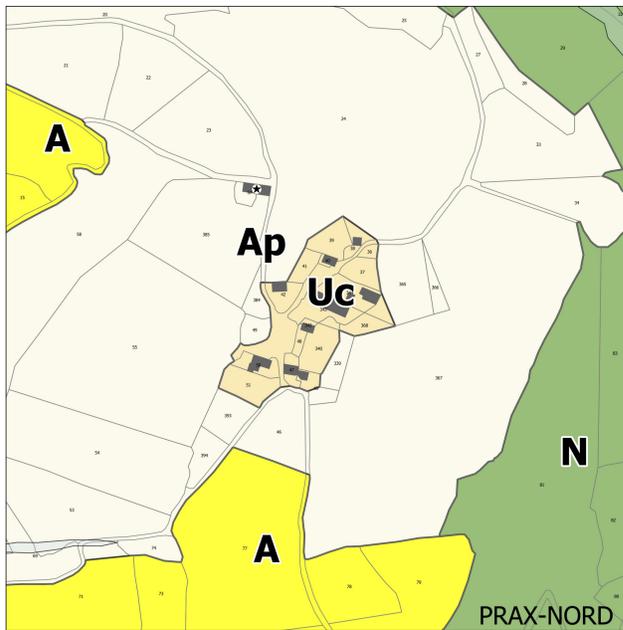
Modifications - Révisions - Mises à jour

Zonage
1:2000

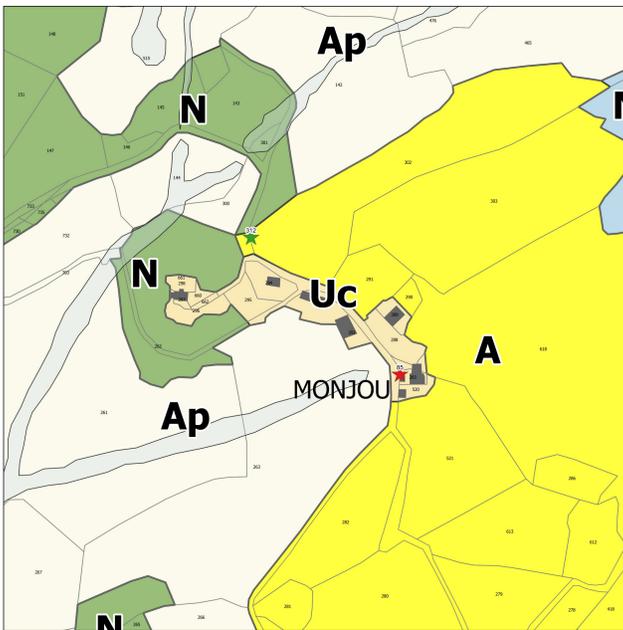
4.3



Jou-sous-Monjou



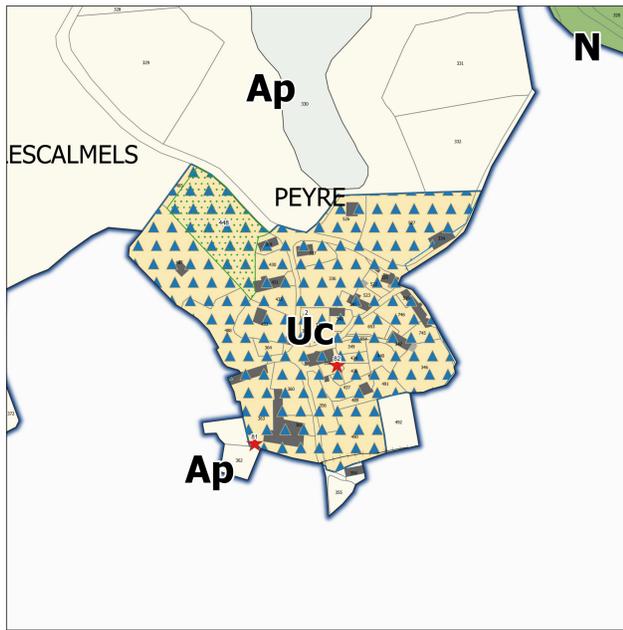
Pradevin



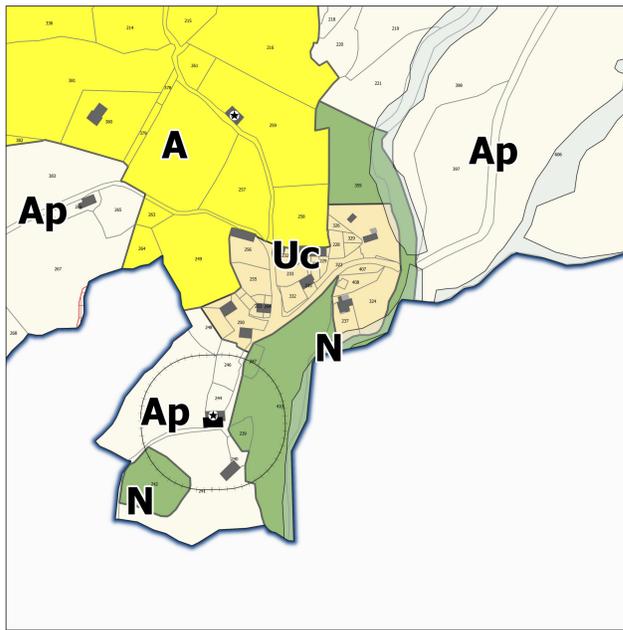
Monjou

Légende

- Limite de zone
- Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs à protéger au titre de l'article L.151-19 du CU
- Eléments de patrimoine à protéger au titre de l'article L. 151-19 du CU
- Eléments de paysage à protéger au titre de l'article L. 151-19 du CU
- Arbres remarquables
- Alignements d'arbres à protéger
- Haie à protéger
- Haie et muret à protéger
- Muret à protéger
- Alignements d'arbres et parcs à protéger
- Ruisseau à protéger au titre de l'article L. 151-23 du CU
- Zone humide à protéger au titre de l'article L. 151-23 du CU
- Burons
- Bâti pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Risque mouvement de terrain (aléa fort - Source PPRN)
- Aléa inondation
- Espace Boisé Classé
- Emplacement réservé
- Périmètre de salubrité des bâtiments agricoles
- Bâtiment agricole
- Bâti non cadastré



Peyre



Bouygues